

Réf: Dossier N° 386687

Avis de constitution

« FMC IP TECHNOLOGY, IVORY BRANCH SUCCURSALE »

Abidjan plateau, non loin du stade Félix Houphouët Boigny, Lot 000,

Aux termes du Procès-verbal d'ouverture d'une succursale de la société dénommée FMC IP TECHNOLOGY, IVORY BRANCH SUCCURSALE, en date du 20/12/2024, il a été adopté les résolutions SOCIETE « FMC IP TECHNOLOGY, IVORY BRANCH SUCCURSALE »

la succursale vise à promouvoir la notoriété de la marque FMC en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, de superviser et de nouer des relations avec les distributeurs et les partenaires de la société en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, d'apporter des soutiens aux distributeurs locaux dans le cadre de la mise au point des produits FMC, d'enregistrer de nouveaux produits et de tenir à jour les enregistrements existants des produits FMC, de fournir une assistance technique aux exploitants agricoles en matière de technologies innovantes et de meilleures pratiques agricoles, aux événements organisés à l'intention des clients, aux sommets techniques sur le coton et d'autres cultures en Afrique subsaharienne, de participer aux recrutements de nouveaux agents et de soutenir les distributeurs locaux (en leur fournissant des 0 F CFA .

Abidjan plateau, non loin du stade Félix Houphouët Boigny, Lot 000,

M BRIAN JOSEPH BLAIR (REPRÉSENTANT LÉGAL)

M PONS MIQUEL SEBASTIA (REPRÉSENTANT LÉGAL)

n°CI-ABJ-03-2025-B21-00016 du 04/03/2025 au Tribunal du Commerce

2 ans

n°13625/GTCA/RC/2025 du 04/03/2025

Pour Avis

Le CEPICI

